



OBSERVATOIRE
pour la Défense du Droit
à la Différence en Tunisie

BILAN PARTICIPATIF

O3DT

DECEMBRE 2020



INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'observatoire pour la défense du droit à la différence commence en 2020 la deuxième phase de son travail. Il s'agit d'un projet lancé par l'association tunisienne de promotion du droit à la différence (A.D.D) qui vise à améliorer la condition des droits humains relatifs aux personnes et aux groupes discriminés en Tunisie. Il s'agit d'une initiative unique dans le contexte associatif tunisien pour créer un espace de coordination entre groupes discriminés, acteurs publics et société civile pour repenser et traiter des injustices criantes en mettant en place des réformes structurelles.

L'Observatoire travaille depuis sa création :

- Sur la veille juridique notamment relative au cadre juridique relatif au droit à la différence
- Sur la sensibilisation auprès des autorités et du grand public sur les inégalités vécues par les personnes et groupes discriminés.
- La formation d'un réseau d'influence relatif au renforcement des droits et des capacités des parties prenantes pour un meilleur engagement dans le projet sont aussi planifiés.
- Le renforcement des capacités des associations membres
- Le plaidoyer auprès des décideurs politiques pour une amélioration des conditions de vie et de citoyenneté des personnes appartenant aux groupes discriminés.

Après une première phase qui s'est étalée du 01 avril 2018 au 31 mars 2020. La deuxième phase a commencé en juillet 2020 grâce à un financement du royaume des Pays Bas. Conscients des défis qu'il a à relever et dans un souci d'écoute et d'inclusion de ses associations membres, l'observatoire a estimé essentiel de faire un bilan participatif avec une approche S.W.O.T.

Objectifs du bilan :

L'analyse S.W.O.T permettra à l'observatoire de tirer des leçons des deux premières années d'existence et de voir comment il peut capitaliser sur les bonnes pratiques tout en prenant conscience de ses limites et de ses défis dans le contexte tunisien.

Méthodologie :

Afin de collecter les données nécessaires pour le bilan participatif. Une série d'entretiens en présentiel avec les associations présentes lors de formations organisées à Hammamet par l'observatoire. Un questionnaire en ligne a également été envoyé aux associations membres de l'observatoire. Le bilan participatif intègre également des données issues du *mapping* des besoins exprimés par les associations membres.

L'analyse S.W.O.T :

L'analyse S.W.O.T est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options offertes. Il vise à préciser les objectifs d'un projet et à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation de ces objectifs. L'analyse S.W.O.T a été décrite comme l'outil éprouvé de l'analyse stratégique.

Les forces et les faiblesses sont souvent d'ordre interne, tandis que les opportunités et les menaces se concentrent généralement sur l'environnement extérieur.

Le nom est un acronyme pour les quatre paramètres examinés par la technique :

- **Strengths** (Forces) : caractéristiques du projet qui lui donnent un avantage sur les autres.
- **Weaknesses** (Faiblesses) : caractéristiques qui désavantagent le projet par rapport aux autres.
- **Opportunities** (Opportunités) : éléments de l'environnement du projet qu'il pourrait exploiter à son avantage.
- **Threats** (Menaces) : éléments de l'environnement qui pourraient causer des problèmes au projet.



LES FORCES DE L'OBSERVATOIRE

L'observatoire du droit à la différence apparaît comme « *une structure unique en son genre dans le contexte de la société civile tunisienne* ». Il s'agit d'un réseau aujourd'hui composé de 72 associations en Tunisie, présentes dans tout le territoire national et couvrant plusieurs thématiques et tous les groupes discriminés en Tunisie à savoir les femmes, les enfants, les minorités ethniques, religieuses et sexuelles, les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les migrants ainsi que sur les discriminations croisées. Le réseau de l'observatoire ne cesse de grandir puisque le nombre d'adhérents a doublé après les deux premières années du projet. Les associations interviewées directement ou celles qui ont répondu en ligne ont toutes exprimé que l'observatoire était d'abord perçu comme un réseau autour de « valeurs communes », de « buts communs » et d'« ambitions communes » et d'une « vision commune » qu'elles étaient contentes d'intégrer. Les valeurs sont celles :

- o *Du « vivre ensemble »,*
- o *« La promotion de la diversité »,*
- o *« La protection des droits de l'Homme »,*
- o *« L'égalité et la lutte contre les discriminations »,*
- o *« La défense du droit à la vie et de la liberté d'expression »*

L'observatoire est vu comme une source d'informations par les associations membres et ce à plusieurs niveaux. Plusieurs associations ont en effet exprimé que l'observatoire leur permettait de se tenir au courant d'abord de l'actualité relative au droit à la différence en Tunisie et des occasions de mobilisation par rapport à l'agenda politique mais surtout des différents cas de discrimination dans les différents gouvernorats. Cela se fait notamment à travers les communiqués dénonçant les cas de discrimination que l'observatoire publie auxquels les associations membres sont sollicités pour signature. Une des associations interviewées a même comparé l'observatoire à « *une banque de données sur la discrimination en Tunisie* » qui était très profitable aux associations membres. L'information est également fournie sur les activités de chaque association membre permettant d'avoir une meilleure visibilité sur ce qui se

passé en Tunisie. La bonne circulation de l'information est notamment due au travail de la coordinatrice du projet qui constitue également une force pour l'observatoire car elle s'y consacre pleinement. Étant le vis-à-vis des associations membres, la qualité du travail de coordinatrice du projet a été saluée par les répondants.

L'observatoire est vu comme apportant un encadrement au travail des associations membres qui permet d'harmoniser le travail dans toutes les régions du pays sur une thématique commune. (Une charte de travail commune et un règlement intérieur)

L'observatoire est vu comme un espace de partage. Qu'il s'agisse d'informations, de compétences, de contacts, d'offres de formation ou d'actions. Le mot partage est souvent revenu dans les réponses des associations interviewées. Il est également vu comme un lieu de coopération pour la réalisation d'un but commun.

L'observatoire est vu comme un pourvoyeur de formations et d'expertise. A travers le renforcement des capacités des associations membres. Plusieurs associations ont estimé que les sessions de formation sur différentes thématiques ont été « profitables » aux membres des associations formées notamment pour clarifier certaines terminologies et notions relatives au droit à la différence et du cadre juridique national et international.

L'observatoire est vu comme un « *empowerment* » puisque les associations le perçoivent comme un poids à la cause du droit à la différence et une force « *capable de faire changer les choses* ». D'après les mots des répondants, Il s'agit d'une force de :

- o *Plaidoyer*
- o *Revendication*
- o *Partenariat*
- o *Proposition*

L'observatoire est vu comme une structure de veille sur les droits et libertés en Tunisie. Une des associations estime que l'observatoire servirait « *à tirer la sonnette d'alarme pour toute menace sur les droits et libertés en Tunisie* ».

L'observatoire est vu comme un pourvoyeur de visibilité nationale pour les associations membres notamment celles qui travaillent dans les régions.

L'observatoire est vu comme un vecteur d'évolution pour les associations membres en leur permettant de couvrir des thématiques sur lesquelles elles n'avaient pas travaillé auparavant notamment « l'inter-sectionalité » ou les discriminations multiples. Une association féministe a estimé que « *rejoindre l'observatoire permettrait d'aller au-delà des violences basées sur le genre* ».

L'observatoire est vu comme « une *protection* » par des associations qui travaillent dans un contexte marqué par conservatisme notamment dans les régions intérieures du pays dans lesquelles le travail sur la différence est un tabou.

L'observatoire est vu comme une continuité puisqu'aucune association de la première phase n'a quitté l'observatoire¹.

Les réponses des associations indiquent également que la communication interne de l'observatoire est excellente.

¹ L'ATFD Kairouan s'est retiré suite à des dissensions internes qui n'ont aucun rapport avec l'observatoire



LES FAIBLESSES DE L'OBSERVATOIRE

La pérennité :

L'observatoire entame sa deuxième phase à partir de 2020 grâce à un financement de la part du royaume des Pays Bas. Mais il semble légitime de poser la question relative à la possibilité de continuer ses activités au-delà de la fin du financement de la deuxième phase.

Communication/visibilité externe :

Les associations membres qui ont répondu au questionnaire notamment les associations ayant rejoint l'observatoire dans sa première phase estiment que contrairement à sa communication interne, l'observatoire souffre d'un manque de communication externe qui réduit sa visibilité. Plusieurs associations ont estimé que le nombre d'associations membres, la couverture géographique et la diversité des thématiques couvertes par l'observatoire devrait lui permettre d'être un des acteurs les plus connus de la société civile tunisienne. Le processus d'adhésion des associations à l'observatoire indiquerait que cela se passe généralement après une présentation faite par l'observatoire aux associations dans diverses régions du pays. Lors de la phase II du projet, des associations ont fait une démarche contraire et ont spontanément demandé à rejoindre l'observatoire. Il s'agit là d'un indicateur de progression pour la visibilité de l'observatoire et son positionnement dans son environnement national.

L'absence d'outils de communication externe comme un site web ou une plateforme commune permettant de centraliser les informations relatives au travail de l'observatoire et de ses membres a été signalée comme une faiblesse. L'observatoire semble avoir opté pour une communication ad hoc suivant son agenda de travail plutôt que pour une stratégie de communication sur le long terme².

² Une plateforme électronique est en phase de construction pour ce faire.

Communication horizontale :

Les réponses des associations membres indiquent plusieurs lacunes dans la communication horizontale de l'observatoire. Par communication horizontale, nous entendons la communication entre les associations membres de l'observatoire. Contrairement à la communication verticale qui a été décrite comme une force, la communication horizontale reste une faiblesse. Une des associations répondantes a même reproché à l'observatoire de n'avoir jamais réuni toutes ses composantes lors d'un événement.

Manque d'engagement de certains membres de l'observatoire :

Les réponses des associations membres ont signalé un manque d'engagement de certains membres de l'observatoire. Cela est constatable sur la base de certains comportements observés :

- o Plusieurs associations ne sont pas présentes lors des mobilisations de l'observatoire ou des événements.
- o Plusieurs associations ne répondent pas aux emails envoyés quand il s'agit de sortir un communiqué dans l'urgence pour ne pas perdre le *momentum*.
- o Plusieurs associations n'assistent pas aux formations organisées par l'observatoire malgré une confirmation préalable de participation.
- o Les appels à réponses en ligne aux consultants engagés par l'observatoire n'ont eu que des réponses partielles par rapport aux nombre d'invitations envoyées.

Pour reprendre les termes utilisés dans les réponses : certaines associations manquent « de sérieux et d'engagement »

Manque d'activités dans les régions :

Plusieurs associations ont exprimé le manque d'activités de l'observatoire dans les régions. Les formations faites ont souvent eu lieu sur les villes côtières ou à la capitale à part une formation à Matmata (gouvernorat de Gabès). Afin de garantir une meilleure inclusion des associations dans les régions et un meilleur travail sur le droit à la différence à échelle nationale, plusieurs associations demandent à ce que les activités de l'observatoire soient plus présentes dans

les régions pour mieux répandre les valeurs et la culture du droit à la différence dans des zones où discuter des questions peut être plus problématique voire plus risqué qu'ailleurs dans le pays.

Absence de suivi des formations (transmission) (opter pour la formation de formateurs) :

- Un manque de suivi des formations organisées par l'observatoire au niveau de la transmission par les participants aux autres membres de leurs associations a été constaté. Le nombre de participants étant souvent limité à un ou deux représentants. L'impact des formations resterait limité si la transmission n'est pas faite. Certaines associations ont estimé que le nombre de participants par association pour les formations était limité et devrait être augmenté.

Absence de compte en banque pour certains membres :

Plusieurs associations membres n'ont pas encore de compte en banque pour toutes les opérations bancaires de l'association et éventuellement pour recevoir des financements éventuels. Il nous semble essentiel que les associations membres devraient être toutes en règle quant à l'enregistrement légal, la patente ou le compte en banque.

Manque de financement :

Le manque de financement apparaît dans plusieurs réponses des associations membres. Il y a une réelle attente d'une assistance financière au-delà de l'appui au niveau du renforcement des capacités que fournit l'observatoire.

Inclusion des associations membres dans le choix des thématiques des formations :

Plusieurs associations ont exprimé un mécontentement de ne pas être associées à la phase préparatoire des formations offertes par l'observatoire. Le choix des thématiques semble suivre être fait par le haut dans le sens où c'est l'observatoire qui propose des thèmes et les associations participent. La

demande est celle d'un choix par le bas dans lequel les associations seraient sollicitées pour connaître leurs besoins et leurs attentes³

Compétition interne :

Le profil des associations membres de l'observatoire est aussi varié que les thèmes couverts ou les zones géographiques couvertes. Cela constitue indéniablement une richesse mais peut être une faiblesse quand on constate que le niveau des associations, quant au travail sur le droit à la différence, est très déséquilibré entre les associations membres. Nous attirons particulièrement l'attention de l'observatoire sur les associations membres qui peuvent le concurrencer directement sur plusieurs activités ou projets ou appel à projets. Parmi les réponses sur la question des faiblesses du travail de l'observatoire, on constate que certaines associations estiment qu'il devrait y avoir des limites au travail de l'observatoire en tant que structure par rapport au travail de l'association membre. Nous ne savons pas encore si lors de l'adhésion ou à la signature de la charte, l'observatoire et l'association membre abordent la question du champ d'activité de chacun.

³ Un mapping des besoins a été fait en 2020 afin de répondre au mieux à la demande des associations membres.



LES OPPORTUNITÉS DE L'OBSERVATOIRE

La revendication d'un droit à la différence et la non-discrimination :

L'observatoire ne fait pas qu'observer ce droit qui n'est pas encore reconnu en tant que tel ni en droit national ni en droit international. En travaillant sur l'utilisation de ce terme, l'observatoire pourrait élargir son plaidoyer afin de faire reconnaître ce droit. La Tunisie a déjà reconnu des droits au-delà de la protection internationale qui –nous le rappelons- constitue un standard minimum pour les États qu'ils peuvent facilement dépasser. Nous citons ici l'exemple de la violence politique qui a été reconnue en Tunisie par la loi 58-2017 comme violence basée sur le genre alors que le droit international ne reconnaît qu'une discrimination politique (article 7 de la CEDAW). Le plaidoyer fait par l'observatoire pourrait donc sur le long terme aboutir à la reconnaissance

Le plaidoyer auprès du parlement :

L'une des opportunités les plus visibles de l'observatoire c'est de devenir une force de plaidoyer et de changement auprès du parlement tunisien. Le législateur tunisien n'est pas encore au point quant au cadre législatif relatif au droit à la différence. Entre la constitution de 2014 et les traités internationaux et régionaux, il reste un nombre colossal de textes à adopter pour mettre à niveau la législation tunisienne. Fort du nombre des associations qui le composent, l'observatoire devrait mieux se positionner auprès du parlement pour veiller à l'intégration des attentes de la société civile en général et des groupes discriminés en Tunisie en particulier. Comme plusieurs ONG qui ont des protocoles d'accord avec le parlement tunisien, l'observatoire pourrait envisager un cadre plus institutionnel dans sa relation avec le parlement. L'ouverture du parlement tunisien à la société civile est une occasion à saisir pour mieux s'implanter dans le paysage du parlement. Des parlementaires choisis pourraient bénéficier d'une formation sur le droit à la différence ou l'observatoire pourrait organiser des activités avec des parlementaires sensibles

ou favorables à la cause du droit à la différence. L'observatoire pourrait également développer son plaidoyer relatif aux réformes législatives pour intégrer des demandes de ratification comme pour la convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Des associations travaillant sur la migration ont rejoint l'observatoire et l'observatoire pourrait travailler sur cet axe là.

Le travail sur l'harmonisation de la législation :

Outre le parlement, l'observatoire pourrait également se positionner comme partenaire de la commission nationale pour l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'Homme, avec les dispositions de la Constitution et des conventions internationales ratifiées, créé par le décret gouvernemental n°2019-1196. Cette commission dont les travaux ont commencé en 2020 mais qui ont été ralentis par la crise covid19 pourrait fournir à l'observatoire une occasion de présenter les textes dont l'harmonisation lui semble prioritaire pour l'amélioration du cadre juridique régissant le droit à la différence. L'observatoire pourrait également prétendre à un siège au sein de cette commission.

La commission nationale de lutte contre la discrimination raciale :

La commission nationale de lutte contre la discrimination raciale n'est pas encore une réalité en Tunisie car le texte d'application de la loi 50-2018 relative à l'élimination de la discrimination raciale n'est pas encore publié au JORT. D'après les informations disponibles à la rédaction de ce bilan, le ministère en charge de la relation avec la société civile et des droits de l'Homme compte faire publier le décret d'ici la fin de l'année 2020. Chargée de mettre en place des politiques publiques et des programmes de lutte contre la discrimination raciale, la commission pourrait constituer une excellente opportunité pour l'observatoire pour présenter ses attentes en matière de politiques publiques d'inclusion et de lutte contre la discrimination raciale.

L'interaction avec les organes des traités :

Ayant commencé cet exercice avec le rapport alternatif présenté au comité des droits de l'Homme sur l'application du pacte international sur les droits civils et politiques, l'observatoire est une excellente source d'information complémentaire au rapport étatique pour les organes des traités. L'observatoire devrait continuer à être présent en tant que l'un des contributeurs permanents

aux rapports alternatifs aux organes des traités notamment pour la préférence qu'ont ces organes pour les rapports alternatifs qui réunissent une coalition d'associations.

La médiatisation du droit à la différence et la sensibilisation des médias :

Une opportunité qui nous semble importante mais qui n'aurait pas été déjà explorée par l'observatoire. Il s'agit du travail avec les journalistes sur le traitement médiatique du droit à la différence. Il existe en effet plusieurs lacunes dans le traitement médiatique de la différence en Tunisie et la stéréotypes et la stigmatisation de plusieurs groupes est encore présente dans les médias en Tunisie. Un meilleur traitement médiatique pourrait être bénéfique à la cause du droit à la différence en Tunisie. Outre les passages médiatiques de l'observatoire, l'observatoire pourrait permettre une meilleure visibilité aux groupes discriminés à travers la sensibilisation des journalistes ou la présentation des « success stories » de personnes différentes. Un partenariat avec le syndicat national des journalistes (SNJT) pourrait être envisagé.

Les publications et les études :

L'observatoire, comme son nom l'indique, observe le droit à la différence mais quel est le produit de cette observation? Si lors de la première phase, l'observatoire a fourni un large nombre de publications relatives à plusieurs thèmes liés au droit à la différence. Il nous semble que l'opportunité d'une publication annuelle régulières serait un apport indéniable à l'observatoire. (à titre de suggestion l'observatoire aurait pu travailler sur l'impact du corona virus sur le droit à la différence en Tunisie).

- Le vivier de compétences et d'experts : l'observatoire a beaucoup de compétences et d'expertise au sein des associations membres. Ces experts peuvent former sur plusieurs sujets. L'observatoire devrait envisager la mise en place d'une liste d'experts et de sujets sur lesquels ils peuvent intervenir.



LES MENACES DE L'OBSERVATOIRE :

Le financement :

La pérennité du projet dépend encore des bailleurs de fonds externes. La première phase a été financée par le Fond des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et la deuxième phase est financée par les Pays Bas. Il est légitime de se demander si l'observatoire pourrait travailler comme il le fait aujourd'hui sans garantie financière.

La politisation des thématiques abordées par l'observatoire :

L'observatoire du droit à la différence couvre un large éventail de groupes discriminés par rapport auxquels la position des autorités tunisiennes et du monde politique ne sont pas les mêmes. Sans porter atteinte à la liberté d'expression de l'observatoire ni à ses principes, il semble exister une menace au niveau de la perception de l'observatoire par les autorités nationales comme travaillant sur des sujets sur lesquels les autorités tunisiennes et les élus ont une position ferme.

Un impact négatif sur une association membre dans son environnement direct :

Cette menace s'inscrit dans la continuité de la précédente. Plusieurs associations notamment celles se trouvant dans les régions intérieures de la Tunisie ont exprimé une certaine crainte quant à l'impact possible de leur appartenance à l'observatoire sur la perception de l'association dans son milieu local. Certaines associations ont estimé que si cela comportait un risque d'être avec l'observatoire, elles seraient obligées de le quitter.

L'absence de relève :

Salués par tous les répondants, les efforts de Madame Saloua Ghrija constituent un atout pour l'observatoire. Mais il est légitime de se questionner sur la pérennité du projet si Madame Ghrija ne serait plus coordinatrice du projet. La personnalisation du projet pourrait le fragiliser.

Le changement de contexte :

La pandémie COVID 19 a été un contexte très particulier durant lequel l'observatoire n'a pas pu travailler comme d'habitude sur ses activités prévues. Malgré cela, nous avons constaté que le changement de contexte n'a pas induit une adaptation de la part de l'observatoire pour un passage au travail à distance via les moyens gratuits disponibles

Les conflits internes :

L'observatoire devrait faire attention aux conflits entre les associations membres. Cela pourrait constituer une menace pour l'observatoire.

RECOMMANDATIONS

L'observatoire devait œuvrer pour le maintien de ses points forts tout en travaillant pour réduire ses faiblesses, profiter des opportunités qui s'offrent à lui et essayer de mettre en place des mécanismes capables de le protéger contre les menaces. Pour cela, nous recommandons à l'observatoire de :

- Informer les associations membres sur ce qui est entamé pour la pérennité du projet voire même les impliquer dans la recherche de fonds pour l'observatoire.
- Mieux utiliser l'outil newsletter comme outil de visibilité. Il est possible de choisir pour chaque numéro un thème ou une association à mettre en valeur pour la présenter aux autres.
- Mettre en place une véritable stratégie de communication.
- Investir dans un moyen de travail en ligne (type zoom ou teams) pour pouvoir travailler à distance. Il est également important de vérifier la capacité de chaque association à participer à des activités en ligne.
- Faire un suivi des formations et éventuellement mettre en place un accord de transmission de connaissance par les participants aux formations aux autres membres de l'association membre.
- Inclure dans la programmation des formations au moins une formation sur la collecte de fonds et la réponse aux appels à projets.
- Produire plus d'études et de rapports qui serviront de référence sur le droit à la différence en Tunisie ou au moins faire une publication annuelle.
- Renforcer la capacité des associations membres pour assurer le travail collaboratif pour porter le projet.
- Se positionner en tant qu'interlocuteur direct et régulier des décideurs publics (gouvernement/ parlement) pour l'amélioration de la législation relative au droit à la différence.

CONCLUSION

A la fin de ce bilan, il paraît évident que l'observatoire est une structure unique en son genre dans le paysage de la société civile tunisienne. Conscient de ses points forts, l'observatoire devrait se concentrer sur les points faibles et les menaces pour alimenter une réflexion sur la planification et la mise en œuvre de ses activités futures.

Il est essentiel de réfléchir aux faiblesses et menaces en ayant à l'esprit les résultats du mapping des besoins déjà effectué par l'observatoire. Les deux documents fournissant un ensemble de données qui sont essentielles à la compréhension de la situation de l'observatoire aujourd'hui notamment quant aux attentes des associations membres.

La réflexion aux opportunités est également nécessaire surtout que plusieurs d'entre elles sont externes à l'observatoire et peuvent dépendre du contexte national. Il nous semble essentiel que l'observatoire puisse toujours avoir une marge d'anticipation par rapport à son contexte pour pouvoir s'y adapter.